



Estimation ex-ante des coûts, frais et taxes

Que coûte un investissement dans les produits distribués par NewB ?

Vous trouverez dans ce document :

- Des informations sur les différents coûts, frais et taxes qui s'appliquent aux produits d'investissement distribués par NewB ;
- Une estimation des coûts, frais et taxes basée sur l'exemple concret d'une souscription dans un des compartiments de la Sicav NewB Invest.

1. Explications sur les coûts, frais et taxes applicables

Le fonds NewB Invest est composé de plusieurs compartiments (NewB Sustainable Mixed Fund Defensive, Balanced et Dynamic). La structure des frais est la même quel que soit le compartiment choisi. Le détail des coûts, frais et taxes est repris dans le prospectus du fonds¹, mais vous trouverez ci-dessous l'aperçu des frais et taxes susceptibles de s'appliquer à toute souscription (investissement) ou rachat (revente) de parts du fonds.

Il y a lieu de distinguer :

- les frais prélevés à l'intérieur du fonds (pris en compte dans la valeur nette d'inventaire) ;
- les frais directement payés par l'investisseur ou l'investisseuse ;
- les taxes.

Les frais et taxes repris ci-dessous valent pour un-e client-e de détail, personne physique, résident-e belge. Pour plus d'information, consultez le prospectus.

Une distinction est faite entre les parts Founder et les parts Investor lorsque les frais varient entre ces 2 types de parts. Les parts Founder sont des parts auxquelles il est possible de souscrire entre le 29/11/2021 et le 17/01/2022 à 14h30². Ces parts bénéficient d'une réduction pour les frais de distribution et de gestion de portefeuille.

1.1. Frais à l'intérieur du fonds (pris en compte dans la valeur nette d'inventaire)

L'ensemble de ces frais est intégré dans le calcul de la valeur nette d'inventaire du fonds et impacte donc directement le cours de vos investissements.

¹ Disponible via <https://files.newb.coop/fr/public/newbinvest-prospectus/prospectus.pdf>

² Cette heure est le cut-off appliqué par le service financier du fonds. NewB, comme distributeur, applique un cut-off à 11h30.

Sur base annuelle, en pourcentage des encours présent dans le compartiment :

		Capitalisation	Distribution
Frais courants	Frais inclus dans la valeur d'inventaire du fonds et composés des rémunérations en faveur du distributeur du fonds, de la société de gestion, du gestionnaire d'actifs, de la banque dépositaire, de l'agent administratif et de transfert et du service financier, ainsi que des taxes dues par le fonds.	1,50 % pour les parts Founder 1,65% pour les parts Investor	1,50 % pour les parts Founder 1,65% pour les parts Investor

Parmi lesquels :

Rémunération du distributeur	Commission versée à NewB pour la distribution et la promotion du fonds, reprise dans les frais courants.	0,70 % pour les parts Founder 0,75% pour les parts Investor	0,70 % pour les parts Founder 0,75% pour les parts Investor
Rémunération de la gestion du portefeuille d'investissement	Commission versée au gestionnaire d'actifs pour la gestion du portefeuille d'investissement, reprises dans les frais courants.	Max. 0,125 % pour les parts Founder Max. 0,20 % pour les parts Investor	Max. 0,125 % pour les parts Founder Max. 0,20 % pour les parts Investor

1.2. Frais payés directement par l'investisseur·se

Il s'agit des frais liés à un service que la banque NewB propose en tant qu'intermédiaire financier, des frais d'entrée (ou de sortie) dans le fonds et des taxes.

1.2.1. Droits de garde et frais d'entrée ou de sortie

Droits de garde	NewB ne prévoit pas de frais pour les comptes-titres.	0 €
Frais d'entrée	NewB ne prévoit pas de frais à payer par les client·e·s lorsqu'ils ou elles investissent dans le fonds.	0 %
Frais de sortie	NewB ne prévoit pas de frais à payer par l'investisseur ou l'investisseuse lorsqu'il ou elle revend des parts du	0 %



	fonds.	
--	--------	--

Notez que pour les services que la banque NewB propose en tant qu'intermédiaire financier :

- NewB n'offre aucun service de conseil ni de gestion discrétionnaire.
- NewB ne prélève aucun frais (droits de garde) pour la tenue d'un compte-titres, mais pour ouvrir un compte-titres, il faut disposer d'un compte à vue (compte courant) qui, lui, est tarifé.
- La tarification d'un compte à vue (compte courant) NewB est déterminée selon le principe du prix conscient, prix que chaque client-e détermine pour lui-même ou elle-même au sein d'une fourchette établie entre €0 et €15 par mois.
- NewB est rémunérée en tant que distributeur du fonds au moyen d'une commission. Celle-ci se retrouve dans les frais prélevés à l'intérieur du fonds (voir ci-dessus section 1.1.)

A la demande de l'investisseur-se, une inscription directe dans le registre des actionnaires du fonds peut être obtenue, au lieu d'une inscription indirecte derrière un nommée (NewB). La participation aux frais administratifs est dans ce cas de €200 par inscription.

Remarque : Notez que la Sicav NewB Invest est une nouvelle structure. Les frais courants repris ci-dessus sont calculés sur base d'une estimation de l'ensemble des frais fixes et variables pour un certain niveau d'encours estimé dans chaque compartiment du fonds.

1.2.2. Taxes

		Capitalisation	Distribution
Taxe sur les opérations de bourse (TOB, max. 4.000 euros par transaction)	La taxe sur les opérations de bourse (TOB) est un impôt que votre banque ou votre société de bourse prélève lorsque vous effectuez des opérations sur des titres financiers. Dans le cas d'une Sicav, cette taxe est d'application pour la vente de part de capitalisation.	1,32 %	N. A.
Précompte mobilier sur les plus-values	Cette taxe s'applique lorsque vous revendez avec plus-value un fonds dont le portefeuille compte au moins 10% d'obligations et de cash.	30%	30%
Précompte mobilier sur les dividendes		N.A	30%
Taxe sur les	La taxe concerne les comptes-titres dont la valeur moyenne dépasse 1 million d'euros.	0,15%	0,15%

comptes-titres	Cette taxe doit apporter une contribution structurelle au financement des soins de santé en Belgique.		
-----------------------	---	--	--

2. Estimation des frais, coûts et taxes applicables sur base d'un exemple concret

Si vous êtes sur le point de souscrire à des parts d'un compartiment de la Sicav NewB Invest, dans un but d'information, de transparence et de conformité aux réglementations MiFID³, NewB vous communique une estimation des frais directs et sous-jacents liés à votre futur investissement.

Pour cette estimation, les hypothèses suivantes s'appliquent :

- Investissement pour des montants de 1.000 € (premier cas) ou de 25.000 € (second cas)
- Investissement dans des parts « Investor »
- Durée d'investissement de 3 ans. Après 3 ans, les parts sont revendues
- La valeur moyenne sur le compte-titres ne dépasse pas 1 million d'euros (pas de taxation sur le compte-titres)

Couts, frais et taxes estimés par an

		€ 1.000	€ 25.000
Frais prélevés à l'intérieur du fonds			
Frais courants (y compris frais de gestion, de distribution, etc.) (1)	1,65 %	16,50 €	412,50 €
Dont rémunération de NewB SCE comme distributeur (comprise dans les frais courants)	0,75 %	7,50 €	187,50 €
Frais de transactions (frais pour l'achat et la vente de titres dans le fonds) (2)	0,10 %	1,00 €	25,00 €
Frais directement payés par l'investisseur-se			
Frais d'entrée ou de sortie	0 %	0 €	0 €
Frais liés au compte à vue NewB (non liés au montant investi) (4)	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Frais de tenue du compte-titres NewB (non liés au montant investi)	0 %	0€	0€

³ Cadre législatif européen qui fixe les règles à respecter concernant les instruments et marchés financiers, notamment en vue d'accroître la protection des investisseurs.

Taxes payées à l'Etat			
Taxe sur opérations boursières (au moment de la vente, uniquement pour les parts capitalisation) (3)	1,32 %	4,40 €	110,00 €
Précompte sur la plus-value (5) (réalisée sur des investissements en obligations, prélevé par NewB)	30 %	<i>Dépend du montant de la plus-value réalisée et donc du cours du titre.</i>	
Précompte sur le dividende (uniquement sur les parts de distribution, prélevé par la banque dépositaire)	30 %	<i>Dépend du montant de dividende distribué.</i>	
Taxe sur les comptes-titres (uniquement si la valeur moyenne sur le compte-titres dépasse 1 million d'euros)	0,15 %	N.A.	N.A.
Total par an			
<i>(Attention : sans tenir compte des éventuels précomptes sur plus-value ou dividende)</i>		51,90 €	577,50 €

- (1)** Il s'agit du montant repris dans les KIID. Ils varient en fonction du type de part. Notez que la Sicav NewB Invest étant une nouvelle société, les frais courants repris au lancement du fonds sont calculés sur base d'hypothèses.
- (2)** Nous pourrions affiner cette estimation lorsque nous disposerons d'un historique des investissements réalisés par chaque compartiment. Il est probable que les compartiments investissant davantage en actions connaissent un taux de rotation plus élevé que ceux qui investissent davantage en obligations.
- (3)** L'estimation de la T.O.B. est basée sur un changement de compartiment ou une vente de l'investissement après 3 ans (le montant de la taxe a été divisé par 3 pour obtenir une estimation annuelle). Si l'investisseur-se conserve son investissement pendant 6 ans le montant indiqué sera à moitié moins élevé. Elle sera par contre doublée si l'investisseur-se vend sa participation après seulement 18 mois.
- (4)** Estimation sur base du prix conscient (2,5 € par mois). Prix laissé à l'appréciation du client ou de la cliente, sur base d'une recommandation de NewB.
- (5)** Le précompte peut varier d'un compartiment à un autre et en fonction du type de parts (distribution vs capitalisation). Notre estimation qui se veut prudente et simple, est similaire pour différents cas de figure au vu des éléments suivants : lorsqu'un compartiment parviendrait à distribuer l'entièreté des plus-values sous forme de dividendes, aucun précompte ne serait dû sur les plus-values. Si un compartiment est entièrement investi en obligations, un précompte de 30% serait prélevé sur l'ensemble des plus-values.